



L'enquête* menée en juin/juillet 2024 dans le cadre du baromètre apprentissage par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation dresse un portrait des entreprises formant un apprenti dans les branches de boulangerie-pâtisserie, boucherie, charcuterie/traiteur, chocolaterie/confiserie, pâtisserie/glacerie et poissonnerie. Elle met en lumière les motivations, les modalités de recrutement et de suivi des entreprises, ainsi que leurs relations avec les centres de formation d'apprentis (CFA).

LA FORMATION D'APPRENTIS : UNE PRATIQUE INSCRITE DANS L'ADN DES ENTREPRISES DE L'ALIMENTATION

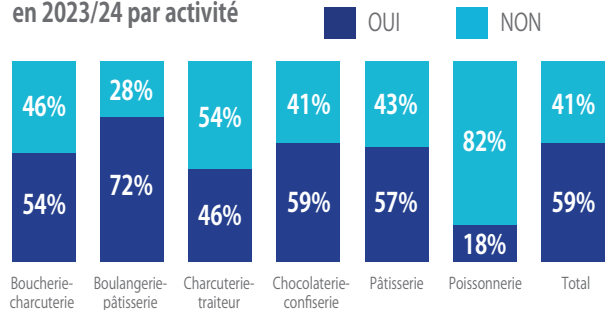
La formation d'apprentis est bien ancrée dans le fonctionnement des entreprises :

- 59% des entreprises interrogées ont accueilli au moins un apprenti en 2023/24 ;
- Parmi ces dernières, 55% ont formé plus de 6 apprentis depuis leur création, 40% plus de 10.
- Seules 10% des entreprises ont accueilli leur premier apprenti en 2023/24. Ce sont majoritairement d'entreprises sans salariés ou de moins de 2 salariés.

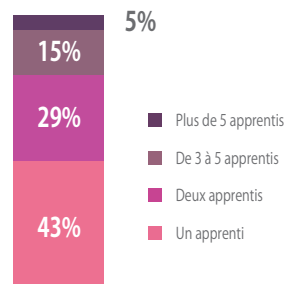
Le nombre d'apprentis accueillis croît :

- avec l'effectif des entreprises : 83% des entreprises investies dans la formation d'apprentis emploient des salariés ; la moitié des entreprises de 3 à 5 salariés et les deux-tiers des entreprises de 6 à 9 salariés ont accueilli au moins deux apprentis.
- avec le niveau de diplôme des chefs d'entreprise.

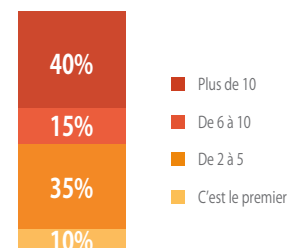
Part d'entreprises ayant accueilli des apprentis en 2023/24 par activité



Nombre d'apprentis formés en 2023/24



Nombre d'apprentis formés depuis la création de l'entreprise

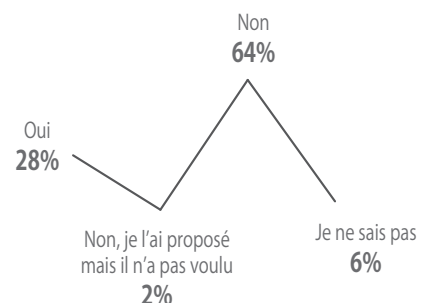


Source : Baromètre de l'apprentissage de l'Observatoire des Métiers de l'Alimentation - Enquête auprès des entreprises, 2024

LES ¾ DES CHEFS D'ENTREPRISES ASSURENT EUX-MÊMES LE SUIVI DES APPRENTIS

- Les chefs d'entreprise sont qualifiés dans leur métier : 80% des chefs d'entreprise sont diplômés, principalement via un CAP (51%). Un sur cinq a opéré une reconversion professionnelle.
- Dans 75% des cas, les chefs d'entreprise sont maîtres d'apprentissage et assurent le suivi des apprentis eux-mêmes.
- Qu'ils soient chefs d'entreprise ou salariés, moins d'un tiers ont cependant suivi une formation dédiée à cette fonction.

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE A-T-IL SUIVI UNE FORMATION DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?



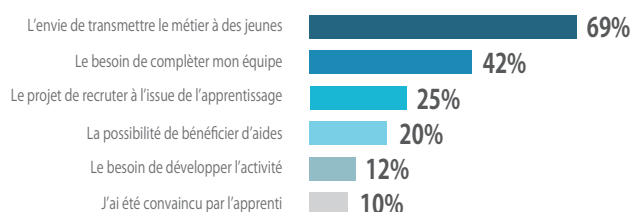
* L'échantillon est représentatif du poids des secteurs d'activité. Il a été redressé pour respecter les critères de taille et de localisation des entreprises par tailles d'unités urbaines. L'enquête porte sur les apprentis accueillis au cours de l'année scolaire 2023/2024.



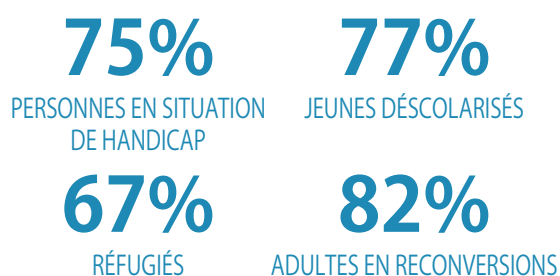
LA MOTIVATION PRINCIPALE : UNE VOLONTE DE TRANSMETTRE ET D'ATTIRER DES JEUNES DANS CES METIERS

- Le recrutement d'apprentis est motivé principalement par l'envie de transmettre le métier aux jeunes (69%). Cette forte implication peut s'expliquer par le fait que la majorité des chefs d'entreprise ont été eux-mêmes formés par l'apprentissage.
- Cette motivation se double souvent de besoins en personnel et de la volonté de recruter après l'apprentissage. Les difficultés de recrutement sont en effet une forte incitation à l'accueil et la formation d'apprentis : 70% des entreprises ayant actuellement des emplois non pourvus ont accueilli des apprentis en 2023/24 contre seulement 30% des entreprises n'ayant pas d'emploi à pourvoir.
- La possibilité de bénéficier d'aides est plus incitative pour les entreprises sans salariés (42% contre 20% en moyenne), compte-tenu de l'investissement temps requis pour le chef d'entreprise.
- Les entreprises sont par ailleurs majoritairement inclusives et ouvertes à recruter une diversité de profils.

QU'EST-CE QUI VOUS A CONDUIT À RECRUTER UN (OU DES) APPRENTI(S) ? (2 réponses possibles)



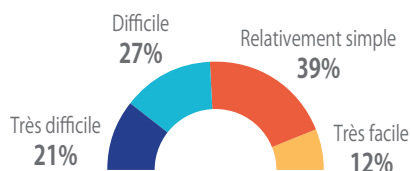
PART D'ENTREPRISES AYANT DÉJÀ RECRUTÉ OU OUVERTES AU RECRUTEMENT DES PROFILS SUIVANTS :



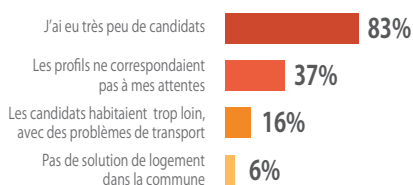
DES RECRUTEMENTS D'APPRENTIS JUGES DIFFICILES PAR LA MOITIÉ DES ENTREPRISES

- 48% des entreprises ont signalé des difficultés à recruter des apprentis, dont 21% de recrutements très difficiles, citant principalement le manque de candidatures. L'offre de postes d'apprentis semble donc plus importante que la demande.
- Dans les ¾ des cas en effet, les démarches sont initiées par les apprentis et le recrutement intervient suite à une candidature spontanée. Les entreprises sont rarement proactives pour ces recrutements : 10% passent des annonces, 26% bénéficient de l'intermédiation des CFA.
- Le critère de choix d'un(e) apprenti(e) est avant tout la motivation du jeune, pour 81% des entreprises. Son savoir-être et la possibilité d'avoir pu le tester sont également importants pour la moitié des entreprises.

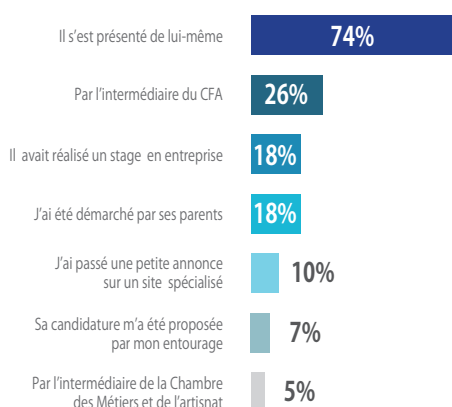
LE RECRUTEMENT A-T-ÉTÉ DIFFICILE ?



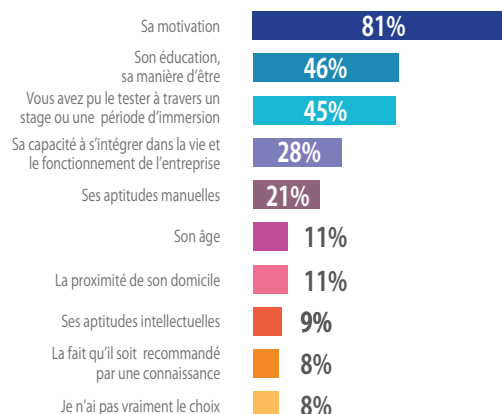
POURQUOI CE RECRUTEMENT A-T-ÉTÉ DIFFICILE ?



COMMENT AVEZ-VOUS TROUVÉ VOTRE(VOS) APPRENTI(E-S) ? (Plusieurs réponses possibles)



QUELS SONT VOS CRITÈRES DE CHOIX POUR CHOISIR UN(E) APPRENTI(E) ?

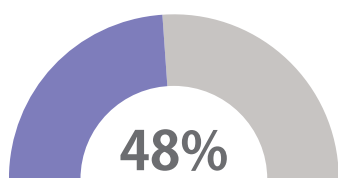




LES RELATIONS AVEC LES CFA : 70% DES ENTREPRISES SATISFAITES DE L'INFORMATION REÇUE

- Le choix du CFA relève principalement de l'apprenti qui dans la moitié des cas assure les démarches. La proximité avec son domicile est souvent un critère de choix, plus que la renommée du CFA. Dans 22% des cas, le chef d'entreprise a lui-même été apprenti dans ce même CFA.
- Pour les entreprises ayant accueilli leur premier apprenti en 2023/24, le niveau d'information reçu du CFA est satisfaisant dans les ¾ des cas.
- Un point de progrès concerne la connaissance de l'équipement du CFA : moins d'un tiers des entreprises ont visité les plateaux techniques des CFA.

POURQUOI AVOIR CHOISI CE CFA ?



C'est l'apprenti qui fait les démarches

AVANT LE DÉMARRAGE DE LA FORMATION, AVEZ-VOUS ÉTÉ BIEN INFORMÉ ?

Du déroulement de la formation

79%

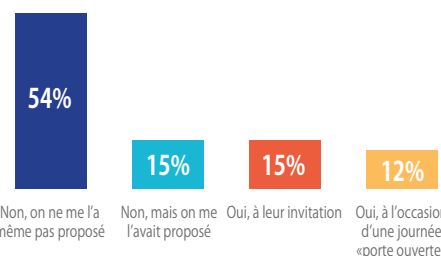
OUI

Des modalités de liaison entre le cfa et votre entreprise

76%

OUI

AVEZ-VOUS VISITÉ LES PLATEAUX TECHNIQUES DU CFA ?



69% DES ENTREPRISES SATISFAITES DU CFA DANS LE SUIVI DES APPRENTIS

- Globalement, le suivi de la progression pédagogique des apprentis par les entreprises et les CFA est jugé satisfaisant pour 69% des entreprises. Les principaux indicateurs du suivi du stagiaire (la visite de l'entreprise par le CFA, la tenue du livret d'apprentissage par les entreprises) indiquent néanmoins une marge de progrès, que ce soit pour certaines entreprises ou pour des CFA.
- Une même proportion d'entreprises (68%) est satisfaite des compétences techniques acquises au CFA par l'apprenti(e). La meilleure adéquation des situations d'apprentissage aux situations réelles des entreprises doit néanmoins rester un objectif constant pour les CFA.

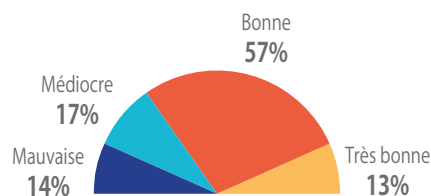
LE LIVRET D'APPRENTISSAGE EST-IL COMPLÉTÉ PAR LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

72%
RÉGULIÈREMENT

QUEL A ÉTÉ LE SUIVI DE VOTRE CFA AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ?

73%
UN RÉFÉRENT DU CFA A VISITÉ
L'ENTREPRISE AU MOINS UNE FOIS

QUELLE IMAGE AVEZ-VOUS DU CFA CONCERNANT LE SUIVI DES RELATIONS AVEC VOTRE ENTREPRISE ?



68% DES ENTREPRISES SATISFAITES DES COMPÉTENCES TECHNIQUES ACQUISES AU CFA PAR L'APPRENTI(E)

58% DES ENTREPRISES PENSENT QUE LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE AU CFA SONT PROCHES DES SITUATIONS RÉELLES DE L'ENTREPRISE



UNE DIVERSIFICATION DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES CFA EST SOUHAITÉE

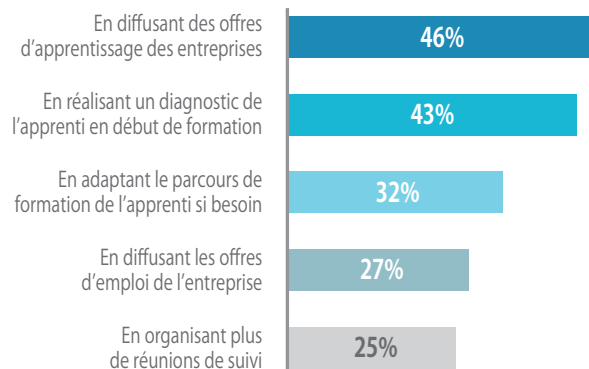
Au-delà des modalités actuelles de suivi des apprentis, les entreprises souhaitent bénéficier d'accompagnements complémentaires de la part du CFA :

- En matière d'individualisation des parcours, que ce soit par des diagnostics de l'apprenti avant le début de la formation ou une adaptation des parcours ;
- En matière de diffusion des offres d'apprentissage (voire d'emploi), pour répondre aux difficultés de recrutement.

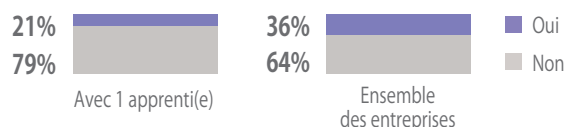
BILAN : 80% DES ENTREPRISES SONT SATISFAITES DE LEUR APPRENTI(E)

- **Les entreprises formant des apprentis font parfois face à des difficultés.** En cours d'année, 21% des entreprises formant un apprenti ont connu une rupture, principalement à la demande de l'apprenti. Le recours à un médiateur de l'apprentissage apparaît encore limité et ne concerne que 17% des entreprises concernées.
- **21% des entreprises font face à des absences répétées.** Outre les problèmes de santé, les causes principales renvoient à des problèmes de motivation, de comportement ou familiaux.
- **Une mauvaise expérience est d'ailleurs l'une des sources principales du renoncement des entreprises à former un apprenti, devant l'absence de besoin.**
- **Le bilan dressé par les entreprises est cependant très positif : en cette fin d'année scolaire, 80% des entreprises sont majoritairement satisfaites de leur(s) apprenti(s).**
70 % prévoient de former des apprentis lors de la prochaine rentrée scolaire.
- Le bilan paraît également positif pour les apprentis : concernant par exemple les apprentis en fin de CAP, les deux-tiers vont rester dans l'entreprise, soit pour préparer un autre diplôme (43%), soit en tant que salarié (19%).

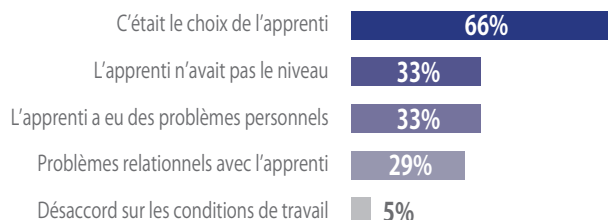
COMMENT LE CFA POURRAIT-IL MIEUX VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS BESOINS ? (Plusieurs réponses possibles)



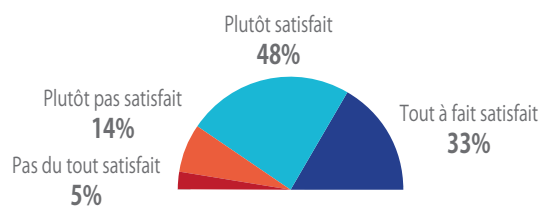
ENTREPRISES AYANT CONNU AU MOINS UNE RUPTURE DE CONTRAT EN 2023/24



MOTIFS DE RUPTURE DES CONTRATS



GLOBALEMENT, ÊTES-VOUS SATISFAIT DU COMPORTEMENT DE VOTRE APPRENTI(E) ?



Méthodologie

L'Observatoire paritaire des branches professionnelles de la boucherie, de la boulangerie, de la charcuterie, de la chocolaterie-confiserie, de la pâtisserie/glacerie et de la poissonnerie s'est doté d'un baromètre de l'apprentissage, alimenté par des enquêtes auprès des apprentis, des chefs d'entreprise et des CFA.

L'apprentissage étant la principale voie d'accès à ces métiers, une enquête électronique a été lancée au 2e trimestre 2024 auprès des entreprises de ces 6 branches pour dresser leur portrait. Cette enquête réalisée par l'Institut Supérieur des Métiers a permis de collecter les réponses de 1886 entreprises, et d'analyser le retour d'expérience de ces entreprises en matière de formation d'apprentis.

Cette étude est disponible sur le site de l'Observatoire : <https://www.observatoire-metiers-alimentation.fr>

Contact : secrétariat technique de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation

Tel : 01 44 90 88 44/ 06 07 96 75 66 – ndelorme@observatoiremetiersalimentation.fr

Cette étude a été réalisée avec le soutien financier de l'OPCO des entreprises de proximité.

